

ETABLISSEMENTS	REPUBLIQUE FRANCAISE	DEPARTEMENT
Centre Communal d'Action Sociale		Val-d'Oise

Extrait du registre des délibérations

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Mardi 27 septembre 2022, à 17h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué en séance, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC.

Etaient présents : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Rosa MACEIRA, M. Allaoui HALIDI, M. Patrice BOULAY, M. Gilles CORBIN, Mme Eliane CHERRUAU et M. Mamoudou KOUME.

Etaient excusés : Mme Karine DARNET GINOT qui donne pouvoir à Mme Rosa MACEIRA, Mme Teresa EVERARD, M. Jean-Pierre IBORRA, Mme Zohra SLAOUI, Mme Hakima BIDEHADJELA et Mme Mariam CISSE-DOUCOURE.

Secrétaire de séance : Mme Anaïs BENDRA.

1. Décision modificative n°1 au budget 2022.

M. le Président propose aux membres du Conseil d'Administration du CCAS d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2022.

M. le Président indique que le CCAS a répondu à différents appels à projets et les financements afférents doivent être intégrés au budget 2022. Par ailleurs, il est nécessaire de ventiler les subventions provenant de l'État, de l'ARS et autres partenaires relatives aux actions de prévention et au recrutement de deux postes de chargés de mission, mais également, de réabonder la ligne rémunération du personnel.

Enfin, M. le Président précise que la présente décision modificative reprendra les écritures liées à la modification de l'affectation du résultat de l'exercice 2021 de la section de fonctionnement.

M. le Président du CCAS informe le Conseil Municipal qu'une remarque sur l'affectation du résultat et le vote du budget primitif a été faite par la Préfecture le 5 août 2022.

En effet, la Préfecture rappelle la règle budgétaire de couverture du besoin d'investissement des collectivités territoriales et a fortiori des CCAS. Cette couverture est assurée en tenant compte du résultat de clôture de la section d'investissement, du solde des restes à réaliser et le cas échéant de l'affectation d'une partie du résultat de fonctionnement N-1 à la section d'investissement.

Or, M. le Président précise que le résultat de clôture de la section d'investissement a été constaté par délibération du 25 mars 2022 à la somme de 55.725,87 € ; le solde des restes à réaliser a été constaté à la somme de -59.990 €.

La couverture du besoin d'investissement n'étant pas assurée par le seul excédent d'investissement de l'année N-1, une affectation partielle du résultat de la section de fonctionnement à hauteur de 4 264,13€ aurait dû être réalisée.

C'est pourquoi, M. le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- 4 264,13 € à la section d'investissement du budget 2022 sur le compte 1068 et,
- 270 854,10 € à la section de fonctionnement du budget 2022 sur le compte 002.

La décision modificative n°1 tiendra compte de cette décision.

Par ailleurs, M. le Président propose au Conseil d'administration d'approuver la décision modificative n°1 au budget du CCAS pour l'exercice 2022.

M. le Président entendu,

Le Conseil d'Administration en ayant délibéré à L'UNANIMITE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 13 avril 2022 relative au vote du budget 2022,

CONSIDERANT le besoin de financement 2022 du CCAS,

AFFECTE le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

- 4 264,13 € à la section d'investissement du budget 2022 sur le compte 1068 et,
- 270 854.10 € à la section de fonctionnement du budget 2022 sur le compte 002.

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget principal du CCAS - 2022, annexée à la présente délibération.

ARRETE la balance de la section d'investissement, en recettes et en dépenses, à 79 698.11 € au lieu de 75 433.98 € (restes à réaliser compris).

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		4 264,13
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 264,13	
	Total général	4 264,13€	4 264,13€

ARRETE la balance de la section de fonctionnement, en recettes et en dépenses, à 2 266 255,61€ au lieu de 2 049 313,23€.

Les mouvements par chapitre se déclinent de la manière suivante :

Chapitre	LIBELLE CHAPITRE	Dépenses	Recettes
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		-4 264.13€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	115 350,38€	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 192,00€	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES		78 000,00€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-12 600,00€	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 €	
70	PRODUITS DE SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES		-1 000,00€
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		125 733,85€
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS		18 472,66€
	Total général	216 942,38€	216 942,38€

Soit une balance générale de : 2 345 953.72€ au lieu de : 2 124 747,21€

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres en exercice : 13

Date de la convocation : 20/09/2022

Nombre de membres présents : 7

Nb total de personnes ayant pris part au vote : 8

Date d'affichage :

Villiers-le-bel, 30/09/2022

Le Président
Jean-Louis MARSAC



20130428 9
20130428

MP	R/D	Fonc.	Nat.	Libellé comptes	DP	DEPENSE	NP NOUVEAU	DM RECETTE	BP NOUVEAU
I	D	02	2182	Administration Générale du CCAS Matériel Transport		0,00 €	4 284,13 €		
I	R	01	1088	Excédents de Fonctionnement Capitalisés		0,00 €			4 284,13 €
TOTAL EN INVESTISSEMENT								4 284,13 €	4 284,13 €
F	D	02	6184	Versement à des organismes de formations Actions Prévention Santé:		9 650,00 €	-3 560,00 €	6 090,00 €	
F	D	5 12	6042	- 3580€ pour ateliers de Claire - Récupération Subvention Mission Jeunesse (sous réserve): 8 639,87€ - Non versement ARS : - 2 000€ - Subvention Cité Educative: 34 700€ - Subvention ARS: 54 050€ - Récupération rattachements 2021: 5 121,33€ - Régularisation Odyssea: - 1 000€		28 990,00 €	103 071,20 €	132 061,20 €	
F	D	52351	6068	Aides aux personnes autres matières		32 960,00 €	1 500,00 €	34 460,00 €	
F	D	6102	6247	Personnes Agées- Voyage Collectif		12 000,00 €	-1 500,00 €	10 500,00 €	
F	R	01	7474	Subvention Communale		1 112 600,00 €			4 400,00 € 1 117 000,00 €
F	D	63	6574	Subvention de Fonctionnement aux associations		12 600,00 €	-12 600,00 €	0,00 €	
F	D	02	64111	Rémunération Principale: - Masse salariale CCAS: 17 000€ - Subvention ARS et Cité Educative: 78 000€		1 022 088,88 €	95 000,00 €	1 039 088,88 €	
F	R	52123	7473	Subventions: Conférence des financeurs: - Estime de soi des séniors: 3 300€ - Activité Yoga pour les séniors: 3 000€ - Café des Aidants: 3 000€		0,00 €		9 300,00 €	9 300,00 €
F	D	52123	6226	Honoraires: Café des Aidants		750,00 €	3 000,00 €	3 750,00 €	
F	D	63 1	6042	Prestations de Service: - Activité Yoga des séniors: 3 000€ - Estime de soi des séniors: 3 300€		4 600,00 €	6 300,00 €	10 900,00 €	
F	R	5 12	74718	Dotations et Participations: - Récupération subvention Mission Jeunesse (sous réserve) : 8639,87€ - Non versement subvention ARS solde 2021 : - 2000€ - Subvention Sport Santé: 15 000€ - Subvention Cité Educative: 38 150€ - Subvention ARS (FIR): 54 050€		50 450,00 €		111 839,87 €	162 289,87 €
F	R	02	7718	Récupération rattachement 2021: - Santé: 10 015,51€ - CCAS: 195€ - fiqhf: 4 192€		0,00 €		14 402,51 €	14 402,51 €
F	D	5 12	6068	Autres matières et fournitures: - Récupération rattachement 2021: 4 894,18€ - Subvention Cité Educative: 850€ - Récupération Octobre Rose: 600€		3 420,00 €	6 344,18 €	9 764,18 €	
F	R	5 12	6419	Remboursements sur Rémunérations du Personnel: - Subvention Cité Educative: 23 000€ - Subvention ARS: 55 000€		30 000,00 €		78 000,00 €	108 000,00 €
F	R	5 12	706	Participation des usagers: Odyssea		1 000,00 €		-1 000,00 €	0,00 €
F	D	5 12	60623	Alimentation Santé: - Subvention Cité Educative: 300€		600,00 €	300,00 €		900,00 €
F	D	5 12	6182	Transports: Odyssea		800,00 €	-800,00 €		0,00 €
F	D	5 12	8718	Documentation:		450,00 €	300,00 €		750,00 €
F	D	6101	6247	Reversement		8 000,00 €	15 000,00 €		23 000,00 €
F	D	63 1	6233	Transports Collectifs:		13 020,00 €	-700,00 €		12 320,00 €
F	D	63	6226	Foires et Expositions: Sorties Culturelles		5 940,00 €	700,00 €		6 640,00 €
F	D	02	6488	Aides à la Famille Honoraires: Prestation Mme Gross		9 790,00 €	195,00 €		9 985,00 €
F	R	01	002	Autres charges du Personnel: FIPHP Contribution annuelle		660,00 €	4 192,00 €		4 852,00 €
F	R	52351	774	Résultat de fonctionnement reporté		275 118 23 €		-4 284 13 €	270 854 10 €
F	R	63	7473	Subventions Exceptionnelles: Département		11 000,00 €		4 070 15 €	15 070 15 €
TOTAL EN FONCTIONNEMENT						500,00 €		193 98 €	693 98 €
						216 942,38 €		216 942,38 €	

